

## ENQUÊTE PUBLIQUE - INFORMATION

Moselle

Publié le 12/01/2022

Référence de l'annonce: LRL-289479600

Par arrêté n° 2021-009-DT du 13 décembre 2021, le Maire de Thionville a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Thionville. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Thionville pour une durée de 31 jours du 5 janvier au 4 février 2022 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture. A cet effet, Monsieur Aimé CAYET, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg. Il recevra en mairie de Thionville (Bâtiment des Services Techniques 4,0 rue du Vieux Collège, 57100 THIONVILLE) les :

- **mercredi 12 janvier 2022 de 14h30 à 16h30 (Salle Schuman),**

- **vendredi 21 janvier 2022 de 14h30 à 16h30 (Salle Schuman),**

- **mercredi 2 février 2022 de 14h30 à 16h30 (Salle Schuman).**

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

- auprès de la Direction de l'Urbanisme (Bâtiment des services techniques, 4,0 rue du Vieux Collège, 57100 THIONVILLE) aux jours et heures habituels d'ouverture (de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 sauf samedis, dimanches et jours fériés).

- Et sur le site internet de la ville, à l'adresse suivante : <https://www.thionville.fr/fr/flash-info/enqu-te-publique-pour-la-modification-n-5-du-plan-local-d-urbanisme>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun et/ou chacune pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- soit en les consignnant sur le registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé aux Services Techniques, 4,0 rue du Vieux Collège,

- soit en les adressant par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-enquêteur - Enquête publique - 5ème modification du P.L.U. - Mairie de Thionville Rue Georges Ditsch - BP 30352 - 57125 THIONVILLE CEDEX

- soit en les consignnant sur le registre dématérialisé accessible via l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-thionville> du 5 janvier de 10h00 jusqu'au 4 février 2022 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture dès qu'ils auront été transmis en mairie.

Le conseil municipal de la commune de Thionville est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme. Monsieur le Maire de Thionville est la personne responsable du projet et l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le Maire, Dr Pierre CUNY